



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

Présents : Maryse BLANC, Anne-Marie CHABAUD, Gérard DUMAINE, Philippe BARDOUIN, Patrice BERT, Stéphane DAO, Maud LAMBERT, Eliane ROBA, Elisabeth VAREILLES

Absents excusés :

Absents représentés : Thierry ALIX

Ordre du jour:

- Travaux de remplacement de la canalisation d'évacuation des eaux pluviales : constitution d'une servitude de passage dans une parcelle privée
- Travaux réfection de la chapelle du Rocher
- Questions diverses

1-Approbation du Compte-rendu de la séance du 25 mai 2021

Approuvé à l'unanimité

2- Constitution d'une servitude de passage de canalisation au profit de la commune d'Ongles (DE 2021 14)

Dans le cadre des travaux de réfection des équipements publics suite aux intempéries du 30 novembre au 2 décembre 2019, le réseau de collecte des eaux pluviales déjà existant sur la parcelle privée cadastrée B194 doit être réhabilité en urgence.

L'établissement d'une servitude pour le passage de la canalisation souterraine est donc nécessaire pour régulariser la situation entre la Collectivité et les propriétaires de la parcelle B194 et permettre de réaliser les travaux. Cette servitude sera passée par acte en la forme administrative.

Mme le Maire informe que l'indivision Henry (propriétaires) a déjà fait connaître son accord pour le passage de ladite canalisation sur la parcelle cadastrée section B N°194 lui appartenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Madame le Maire et Mme la 1ère adjointe à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de la servitude nécessaire au passage de la canalisation d'évacuation des eaux pluviales sur la parcelle cadastrée section B n°194 et signer tout acte et document se rapportant à cette affaire et, notamment, l'acte en la forme administrative qui sera passée entre la Commune et les propriétaires.



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

3-Travaux de la Chapelle du Rocher-Demande de Subvention (DE 2021_15)

Mme le Maire informe que la tribune de la chapelle du Rocher est aujourd'hui inaccessible, son accès ayant été muré (maçonnerie) il y a plusieurs années, des traces subsistent néanmoins (traces de portes bouchées, escaliers d'accès...).

D'une surface d'environ 14m², Mme le maire souhaite pouvoir la rendre de nouveau accessible et également effectuer des travaux de restauration de l'Hermitage et de la sacristie.

Elle informe également la possibilité de demander des subventions pour ces travaux auprès de la Région Sud dans le cadre du Plan Concerté de Restauration et Valorisation du Patrimoine pour l'année 2021/2022 et propose le plan de financement suivant;

DEPENSES

Intitulés	Montant HT
Travaux de restauration de la chapelle Notre-Dame du Rocher	39 974
Mission de Maitrise d'Œuvre (12% des travaux total HT)	4 797
TOTAL	44 771

FINANCEMENT

Organisme	Programme		Montant
REGION	Plan Concerté de Restauration et Valorisation du Patrimoine	40.00 %	17 908
	<i>AUTOFINANCEMENT</i>	60,00%	26 863
TOTAL			44 771

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de demander un financement auprès de la Région Sud dans le cadre du Plan concerté d'un montant de 17 908 € soit 40 % du montant total HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la totalité du projet dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 44 771 €

AUTORISE Mme le Maire à solliciter une aide financière auprès de la Région dans le cadre du Plan Concerté de Restauration et Valorisation du Patrimoine d'un montant de 17 908 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier notamment une convention d'étude et de maîtrise d'œuvre avec le Parc Naturel du Luberon pour ce projet

En complément, Mme le Maire informe qu'un rendez-vous a été pris avec la propriétaire d'une parcelle à proximité de la chapelle. L'objectif étant d'acquérir une parcelle de terrain pour en faire une aire de stationnement indispensable pour les événements familiaux ou culturels très fréquentés.



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

QUESTIONS DIVERSES

- Prochain conseil municipal : Jeudi 23 septembre 2021 à 18h30
- Rappel des différentes manifestations sur la commune/dates à retenir pour les élus ;
 - **Samedi 18 septembre 2021** : 12^{ème} journée d'étude « 1962 : Quitter Palestro... » au foyer rural Yvan DURAND à partir de 9h30
 - **Samedi 25 septembre 2021**-Cérémonie du souvenir à l'occasion de la journée d'hommage national aux harkis
Rendez-vous à 11h00 devant la Maison d'Histoire et de Mémoire d'Ongles
 - **Lundi 27 septembre** : Visite de la MHEMO de Mme la Préfète
 - **Vendredi 1^{er} octobre 2021** : Rencontre avec M. David GEHANT de 14h30 à 16h30 en mairie avec les élus
 - **Samedi 16 octobre 2021** : Inauguration des travaux de sauvegarde du site de Vière à 11h00
- Restauration du monument aux morts : Estimation en cours
- Monsieur BARDOUIN Philippe et Monsieur DAO Stéphane souhaitent connaître les modalités de droit de préemption commercial sur la commune afin de sauvegarder les commerces de proximité et de maintenir les activités en place.
Mme le Maire confirme que ce droit de préemption peut participer à la préservation du lien social et à la satisfaction des administrés. Elle précise que des démarches préalables auprès de la chambre de Commerce et de l'industrie et celle des métiers et de l'artisanat sont nécessaires avant de décider d'un droit de préemption commercial. Le sujet retient toute l'attention du conseil et sera donc abordé dans les prochains mois.
- Suite à l'installation du surpresseur de Bouiron, de nombreux bouchons de calcaire se sont créés en raison de la nouvelle pression dans les canalisations. De plus des fuites sur ce secteur ont été détectées et réparées également par le service technique, durant le mois d'août et septembre. L'installation est à ce jour opérationnelle sur l'ensemble des foyers.

Fin de Séance à 20h30